



Commune
d'Orges

II/04.12.14
p.53

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du Conseil général du 4 décembre 2014

Présidence : M. Henri Bon
Secrétaire : Mme Aurélia Bally
Scrutateurs : MM Olivier Schülé et Raphael Bonvin
Convocation : du 19.11.2014, personnelle et publique

Ouverture :

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h00, salue les conseillers généraux et municipaux.

Demande à la secrétaire de procéder à l'appel (*cf.* liste des présences) et d'annoncer les membres excusés. Puis, pendant le comptage des présences, il demande s'il y a des remarques au sujet de la convocation du 19 novembre 2014 et de l'ordre du jour prévu.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du Président du Conseil
5. Nomination d'un(e) secrétaire remplaçant(e) (pour le Conseil général)
6. Nomination d'un(e) suppléant(e) de la Commission de gestion
7. Communications de la Municipalité
8. **Préavis n° 03 - 2014**
Budget pour 2015 - rapport de la Commission de gestion – débat – décision
9. Interventions individuelles et divers
10. Repas traditionnel de fin d'année

Aucune remarque n'étant faite, convocation et ordre du jour sont acceptés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 34
Quorum (1/3) : 11
Membres présents : 17 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue : 9

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

Le procès-verbal a été régulièrement affiché au pilier public et déposé en cette salle durant ces 10 derniers jours.

Avons reçu une remarque de M. Yves Cavin.

M. le Président lit le message :

En juin dernier, j'ai débuté mon intervention relative au battoir en rappelant que lors de la vente de ses terrains du giron (2006), la commune, par le biais de la municipalité, a rencontré séparément les acquéreurs et abordé la question du battoir. La municipalité a alors informé de sa volonté de rénover le battoir pour en atténuer les nuisances sur le voisinage. Il a aussi été dit que cette salle serait mise à disposition des sociétés du village, mais qu'il ne serait pas question de rentabilité à travers des locations.

M. le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord d'ajouter ce texte au PV et passe au vote à main levée : (6 pour 3 contre 8 absentions)

Ensuite, la lecture du procès-verbal n'étant pas demandée ; le PV est soumis à l'approbation de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Dominique Biollay.

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de son nom, la personne susmentionnée est déclarée membre du Conseil.

Membres inscrits : 35
Quorum (1/3) : 12
Membres présents : 18 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue : 10

4. Communications du Président du Conseil

Annonce la démission de Mme Nicole Jaquet de la commission de gestion, au 31 décembre 2014, par sa lettre du 27 octobre 2014. Elle est vivement remerciée pour le travail accompli.

5. Nomination d'un(e) secrétaire remplaçant(e) pour le Conseil général

Demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé par le poste :

Personne ne s'est manifesté, la nomination est reportée à la prochaine séance du Conseil.

6. Nomination d'un(e) suppléant(e) de la commission de gestion

Demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé par le poste.

Il y a une candidate, c'est

Mme Céline Burri

Après comptage des scrutateurs Mme Céline Burri est élue à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jean-Philippe Petitpierre :

Salue l'assemblée, remercie les membres d'être présents et félicite la nouvelle assermentée.

Un petit mot concernant la commission consultative du battoir, avons reçu un compte rendu de leur première séance du 2 décembre, elle nous a demandé de l'étudier, on reviendra devant vous avec les conclusions qu'elle nous a soumis. Deux remarques sur ce sujet : comme l'a rappelé Yves Cavin dans sa lettre, les acquéreurs des terrains communaux ont été avertis dès le départ de la présence de cette grande salle et nous maintenons que la "rentabilité" n'est pas un critère prioritaire (la salle de Pomy était réservée tous les week-ends jusqu'à fin 2015).

Autre point, c'est que l'année 2015 sera festive dans le village, on a pris l'habitude avec le Giron, avant que le soufflé retombe, nous allons placer plusieurs prétextes de faire des petites fêtes ; nous devons faire cette année l'inauguration du jardin du souvenir et celle de la Ruelle du Coin, mais vu qu'il y a eu le Giron, cela n'a pas été organisé, on va le faire en 2015.

Ajouté à ça, il y aura l'abbaye, la sortie de commune, la très probable raisinée, le marché de Noël qui aura logiquement lieu, cela va presque faire une occasion par mois de se rencontrer, c'est une pensée très agréable !

Une nouvelle un peu moins réjouissante, c'est au niveau des comptes 2014, on a un peu de peine pour le moment à recevoir des sous de l'état, ce n'est pas la panique, mais le rendement des impôts pour le moment, est très bas ; ce qui ne veut absolument rien dire car il équilibre toujours les choses en janvier-février, des fois on reçoit rien et des fois pas mal.

Un autre point, un peu plus personnel, vous avez certainement aussi reçu dans votre boîte aux lettres une proposition de nouvelle prestation de la poste, je vous engage à faire comme moi, c'est cocher les 6 cases et la remettre dans leur boîte aux lettres, ils nous demandent quel jour nous voulons recevoir le courrier, il faut leur préciser que nous le voulons tous les jours ! Si on ne fait rien, c'est un petit peu aller dans leur sens; ils ont commencé par fermer les bureaux de poste des petites communes, l'étape d'après serait d'arrêter de distribuer le courrier !

Mme la Municipale Martine Clech Combes :

M. le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, je souhaite vous faire état de quelques rencontres concernant mon dicastère qui me semblent importantes de vous communiquer

Police :

Les 14 août et 10 septembre 2014, j'ai rencontré Messieurs Helfer, Pittet et Jaccard, répondants de proximité pour évoquer les plaintes liées aux nuisances sonores de la salle du battoir ! Je leur ai expliqué qu'un groupe de travail allait se constituer pour essayer de trouver des solutions à ce problème ! Ils m'ont exprimé leur souhait d'être invités au terme des travaux de ce groupe ! J'en ai profité pour leur parler de mes craintes face à la vitesse des automobilistes dans le village alors qu'un nombre conséquent d'enfants jouent à l'extérieur. Ils m'ont proposé de prendre contact avec le service des routes à Lausanne, ce que je vais faire.

Le 18 novembre 2014, j'ai rencontré les municipaux de Montagny près Yverdon, de Valeyres et de Grandson au sujet de la création d'un poste d'assistant de sécurité publique qui n'a pas les mêmes prérogatives qu'un policier mais qui peut avoir des tâches de contrôle, de surveillance des cambriolages, de réclamation des commandements de payer et d'être un interlocuteur pour les habitants du village. L'idéal serait l'engagement d'une personne à hauteur de 80% minimum. La commune de Grandson a opté pour un 50%, Montagny près Yverdon pour un 15 à 20 %, Valleyres n'est pas intéressé ! La question se pose pour Orges ? Je dois donner réponse d'ici la fin de l'année !

RAdeGE :

Le 02 décembre 2014, en conseil municipal, nous avons parlé de la transformation de la salle de classe et évoqué la possibilité de créer une crèche, garderie, lieu d'accueil pour enfants avec possibilité à mes yeux d'ouvrir aux communes environnantes et développer ainsi la vie du village. Ce n'est qu'un projet mais nous devons y réfléchir ensemble car d'autres propositions d'utilisation de cette salle ont été évoquées !

Ecoles :

Le 3 décembre 2014, je suis allée au conseil intercommunal de l'arrondissement scolaire de Grandson qui se déroulait à Giez. Concernant le cautionnement des communes pour le nouveau collège de Borné-Nau, Monsieur Payot syndic de Grandson a indiqué vouloir mettre en place une rencontre avec les syndicats concernés par ce cautionnement supplémentaire afin de débattre de sa légitimité ! Lors de cette soirée, j'ai rencontré Madame Boesinger qui a ouvert une crèche à Fiez et nous avons convenu de nous rencontrer si un intérêt se dessine pour les habitants de la commune d'Orges !

M. le Municipal Claude Chatelain :

Je n'ai pas grand-chose à vous dire si ce n'est pour le site internet : Désormais tout est entre les mains d'Aurélia, si vous souhaitez mettre quelque chose sur le site ou pour tous autres éléments concernant le site, il faut voir avec Aurélia.

Sinon à part ça, il n'y a rien d'autre de particulier.

Je profite, ce soir, de remercier M. Walter Burri pour son excellent travail à la déchetterie.

M. le Municipal André Cachin :

Bâtiments : tout roule, je vous expliquerai peut-être plus tard de ce qu'il va se passer.

Eau potable : comme vous le savez, nous avons eu passablement de problèmes sur l'année 2013 et 2014, aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre, nous avons de l'eau qui est potable, vous pouvez la boire sans soucis.

STEP : tout fonctionne, on n'a pas de soucis, à part quand il y a un petit peu trop d'eau, ça c'est des choses qui vont se régler avec le temps, on ne sait toujours pas d'où peut venir de l'eau boueuse, mais on y travaille on avance.

Je voulais aussi remercier Walti par rapport au travail qu'il fait à la STEP.

Walter Burri : est-ce que l'installation UV à la STAP est fonctionnelle ?

André Cachin : oui elle est opérationnelle, elle est légale par rapport à ce qui a été demandé par la Sagenord, ça fonctionne.

M. le Municipal Gérard Perrier :

Petites fauconnières : on a fait une découpe de bois avec un petit bénéfice, ça c'est bien passé.

Domaines : nous avons curé un bassin de rétention et aussi changé une partie du collecteur en bas du village.

Pour moi c'est tout, je donne la parole !

M. Le président remercie M. le Syndic et les conseillers municipaux et annonce que nous allons passer au point suivant.

8. Préavis N° 03/2014 Budget pour l'année 2015 - rapport de la Commission de gestion – débat – décision

M. Valentin Specht, rapporteur de la commission de gestion, lit le rapport qui, en conclusion, recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie Valentin et ouvre le débat, demande s'il y a des questions, des remarques ou si quelqu'un souhaite un complément.

M. le Syndic prend la parole, il a 2 compléments en réponse à la commission, par rapport aux gros travaux. La mise en séparatif dans le village était prévue au début de ma syndication mais finalement pas réalisée et faite plus tard, une fois ces travaux derrière, plusieurs tâches sont revenues. Des travaux très lourds de régionalisation de distribution d'eau vont être entrepris probablement en 2015 – 2016, l'idée étant de supprimer le réservoir actuel pas aux normes, cela assurerait aussi la redondance pour Grandson en cas de problème avec l'ACRG.

Bien sûr ces travaux ont un coût et l'idée de cette régionalisation c'est de dire que les tuyaux entre les communes sont payés par une société qui s'appelle Sagenord qui va prendre à sa charge l'établissement de tout ce réseau régional, ce qui est la première étape. Ce qui va amener Sagenord à demander un droit de timbre pour l'eau qui va transiter par ces tuyaux. Soit on pourra vendre le puits et acheter l'eau ou garder le puits avec des adaptations nécessaires et vendre l'eau à la Sagenord au prix de 0,55 ct et après on va la racheter, la différence payant le loyer de l'eau. Là actuellement, c'est le prix de vente Sagenord valable pour toutes les communes raccordées c'est Frs. 1.60 m3, ça c'est le tarif minimal qu'on devra imposer ; là-dessus il y a l'entretien moyen du réseau d'Orges, il faut s'attendre à terme à avoir de l'eau qu'on va revendre autour des Frs. 2.50 m3 j'imagine, mais les calculs ne sont pas finis. Si on prend le problème à l'autre bout, on dit qu'on pose nous-mêmes les tuyaux, cela devrait nous coûter autour de 2 millions, je vous laisse faire le calcul.

Pour ce qui est de l'élimination des ordures, on doit faire face actuellement à une augmentation, un petit peu comme partout, au niveau des traitements, de l'acheminement, ils veulent nous remettre des taxes par-dessus les taxes, alors si tout ça se produit, c'est possible que la taxe actuelle ne suffise pas.

Questions :

J-J. Combes : demande qui va s'occuper de quoi

J-Ph. Petitpierre : c'est un groupe de travail au sein de Sagenord qui va étudier différents scénarios. Par la suite, ce qui aura été retenu, sera présenté ici pour validation.

J-J. Combes : ce qui veut dire que la commune n'a pas d'autonomie en terme de choix ?

J-Ph. Petitpierre : si justement et je suis au conseil d'administration de Sagenord. Nous allons regarder financièrement ce qui est le mieux pour tout le monde. Après le fait de vendre ou pas vendre le puits c'est une décision du Conseil général, avec quand même un petit ennui, si on a une source on est propriétaire alors que si on a un puits, on a une concession avec le droit de pomper dedans, notre concession va jusqu'en 2030 environ, mais s'il y a un changement important au niveau des besoins, l'état peut la radier pour en faire une autre et l'attribuer à qui il veut ; le risque c'est que l'état attribue la concession à Sagenord et là nous n'aurions rien à dire, c'est pour ça qu'il y a beaucoup de discussions à voir pour trouver la solution qui convienne à la commune.

L'objectif étant de sauver un maximum d'autonomie et de conserver un maximum de ressources ; le puits on sait qu'il existe, si on garde la concession et qu'il se passe n'importe quoi au niveau régional, on garde le droit d'avoir notre eau.

Il y a eu plus de 10 ans de discussion pour créer cette régionalisation, il y avait un besoin d'investissement du Nord Vaudois très grand ; il y a encore beaucoup de travaux à faire mais ils vont s'échelonner.

M. le Président demande s'il y a encore des questions par rapport au budget.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote à main levée le préavis.
Le préavis N° 03/2014 est accepté à l'unanimité (15 pour, 3 abstentions et 0 contre)

Encore quelques questions par rapport au budget :

Dominique Biollay : demande pourquoi le budget n'est pas mis sur le site internet.

J.-Ph Petitpierre : tant que le budget n'est pas accepté, seuls les membres du conseil général peuvent le consulter, soit ici à la salle du conseil 10 jours avant la date de convocation ou en demandant une copie au greffe municipal.

J-J Combes : une question relative à l'adhésion de la commune à la possibilité d'avoir un agent de proximité, réponse à rendre d'ici la fin de l'année. Pourquoi il n'y a rien dans le budget ? Sera-t-il modifié ?

J.-Ph Petitpierre : parce que l'information est arrivée après le bouclage du budget

J-J Combes : donc le budget absorbera le surcoût éventuel ?

J.-Ph Petitpierre : si nécessaire, on demandera un complément budgétaire.

Daniel Biollay : c'est quoi son rôle ? Qu'attendez-vous d'un agent de sécurité à Orges ?

M. Clech Combes : cette personne pourra être un interlocuteur pour les habitants du village, il pourra aussi avoir un rôle de surveillance, de patrouille mais il n'aura pas les prérogatives d'un policier, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas arrêter une personne, éventuellement demander une pièce d'identité ou signaler mais c'est tout. Cette personne va être amenée à suivre une formation. La commune de Grandson va mettre au concours ce poste car elle en a besoin mais elle peut payer seulement pour un 50 % ; or, pour qu'une personne s'investisse totalement dans ce poste, il faut au minimum un 80 % ; la commune de Valeyres-sous-Montagny n'en aura pas l'utilité, la commune de Montagny, qui a pas mal de soucis avec le parking souterrain et ses déprédations, souhaite engager entre 15 et 20 %. Donc pour bien faire, il faudrait un 10 % pour Orges.

Olivier Schülé : on pourrait faire un vote consultatif et avoir ainsi une réponse à donner d'ici la fin de l'année, comme ça on avance, sinon ça va repousser au printemps, on va perdre 6 mois et la personne ne sera peut-être pas engagée.

J.-Ph Petitpierre : oui bien sûr, le Conseil peut donner un avis mais l'engagement de personnel communal, c'est du ressort de la Municipalité. Et puis il y a peut-être une erreur d'interprétation, il n'y a pas un franc au budget pour ça, la proposition étant venue après. Si la commune décidait d'engager un agent de proximité, on devrait de toute façon revenir devant vous pour demander un complément budgétaire.

J.-J. Combes : pour éviter de revenir sur ce sujet à la prochaine séance du conseil, on pourrait reprendre la proposition qui a été faite que le conseil général donne à la Municipalité d'ajouter un complément au budget.

M. le Président : oui on peut voter pour un rallongement budgétaire.

E. Bon : est-ce que cette personne aura la possibilité de dénoncer les personnes qui se parquent mal, dans le sens, dangereux pour la circulation ? Il y a toujours des voitures qui sont garées dans un virage, je trouve ça très dangereux.

M. Clech Combes : oui

O. Schülé : propose de faire un vote consultatif.

M. le Président : nous allons voter la proposition d'Olivier Schülé : acceptez-vous l'avis d'une rallonge budgétaire, pour l'engagement d'un agent de sécurité, jusqu'à concurrence de Frs. 10'000. -, ce qui représente un 10 % ?

P. Aerny : on vote donc sur un rallongement budgétaire ?

M. le Président : non, c'est un avis, on vote seulement pour savoir votre avis ; est-ce utile ? Êtes-vous d'accord sur le principe d'engager un agent de sécurité ?

J'ouvre le débat, si quelqu'un a encore quelque chose à dire :

P. Aerny : demande si on n'aurait pas quelqu'un d'officiel à Orges, en dehors de la police, qui passe plus ou pas ou peu, qui s'occupe de ces questions-là ?

J.-Ph Petitpierre : non il n'y a personne. La police ne fait rien pour nous pour Frs. 30'000. – on va juste passer à Frs. 40'000. -- ! L'agent avec 10 %, fera env. 4 h par semaine.

Dominique Biollay : est-ce que cette personne s'occupera uniquement à régler les problèmes du village, parcage, etc. ou aussi pour la sécurité quand le bus arrive et les enfants qui sortent ?

J.Ph Petitpierre : c'est probablement possible mais il ne pourra pas prendre chaque bus pour assurer la sécurité à chaque arrêt.

Dominique Biollay : et aussi par rapport aux véhicules et les cambriolages, il pourra s'en occuper ?

J.Ph Petitpierre : Il pourra constater un délit mais faire une enquête, pas

R. Bonvin : est-ce qu'il fera des rondes seulement le jour ou aussi le soir, la nuit ?

J.-Ph Petitpierre : pour le moment ils nous ont juste proposé de donner des sous, après, une fois qu'on aura donné des sous, j'espère qu'on pourra discuter du cahier des charges.

M. Clech Combes : l'engagement d'un agent de sécurité concerne des interventions de jour, le soir on appelle le 117.

J.-Ph Petitpierre : si on reprend les tâches de Grandson, c'est la distribution des recommandés un peu particuliers, mettre des amendes d'ordre pour voitures mal parkées, etc. pour l'instant il n'est pas prévu de faire de la prévention, toutefois c'est discutable et à voir lors de la rédaction de la convention.

S. Cachin : il faut penser au sentiment de sécurité d'avoir quelqu'un qui tourne dans le village, quelqu'un qui passe c'est rassurant, il faut voir ça comme une ouverture et non un boulet. Une question aussi intéressante c'est de savoir comment il sera habillé, est-ce qu'il aura un uniforme ou il sera habillé en civil ?

M. Clech Combes : j'avoue ne pas avoir posé la question sur l'uniforme, je sais qu'il va faire une formation mais c'est tout.

J.-Ph Petitpierre : normalement il aura un uniforme, pas bleu mais gris, afin de ne pas le confondre avec la police. Et puis une question en suspens, à voir avec Grandson, s'il y aurait une possibilité de bénéficier de la personne au coup par coup.

Daniel Biollay : demande s'il n'y aurait pas au village des personnes, dans les aînés par exemple, qui seraient intéressées à se promener en surveillant en même temps 2 ou 3 choses ? Quelqu'un qui aurait du temps ou besoin de s'occuper ? Cela se fait beaucoup sur la côte, comme des voisins mandatés !

S. Cachin : je pense que les gens formés sont mieux parés pour réagir à certaines situations et c'est mieux pour le village d'engager quelqu'un qui a suivi une formation : Ce n'est pas donné à tout le monde de faire ce travail.

M. Clech Combes : ce qui est sûr, c'est que Grandson va engager une personne à 50 %, Montagny souhaite un poste à 15-20 %, on peut donc déjà voir comment ça se passe et reporter le vote au printemps prochain.

M. le président : je pense qu'on va voter une proposition si on donne à la Municipalité le pouvoir d'engager des discussions pour l'engagement d'un agent de sécurité publique.

Chacun va donner son avis, si c'est positif, la commune engagera des discussions qui seront soumises au vote

Acceptez-vous la proposition de la Municipalité d'engager des discussions pour l'engagement d'un agent de sécurité publique en 2015 ? 11 pour, 1 contre, 5 absentions.

La proposition est donc acceptée, la Municipalité peut aller de l'avant et nous tiendra au courant, une assemblée intermédiaire se fera si nécessaire au printemps prochain.

9 Interventions individuelles et divers

M. le Président : y a-t-il d'autres interventions individuelles ou des divers ? Sinon je donne la parole à André Cachin pour un divers.

A. Cachin : M. le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, le budget a été accepté ! Dans le budget il était prévu un certain montant pour faire la rénovation du bureau administratif, comme vous le savez, le bureau a qu'une place de travail, la municipalité a décidé, lors de sa dernière séance, de déplacer le bureau administratif ici dans cette salle et de créer deux postes de travail. La salle de classe en haut pourrait accueillir le Conseil général ainsi que les autres utilisateurs, comme les chanteurs du lundi ou pour des petites assemblées, le théâtre, etc. Si la salle de classe devait être utilisée comme crèche, la solution trouvée et de mettre à disposition l'entrée du Battoir, c'est chauffé et il y a des tables. La Municipalité doit encore prendre une décision ferme et définitive par rapport au budget qui a été décidé mais il faut déjà prévoir que l'année prochaine le bureau du greffe et du boursier sera ici.

S. Cachin : je trouve l'idée de faire quelque chose dans la salle de classe serait super, l'intercomm est à la recherche d'endroits, y a moyen de faire quelque chose. Il y a une cour fermée, pas besoin de faire grand-chose pour que des enfants reviennent investir ce bâtiment.

Daniel Biollay : les bancs de l'abri bus ont disparus, on m'a dit qu'ils seraient remis après le giron. Mais ils ne sont toujours pas là !

A. Cachin : ils viennent d'être terminés et repeints, ils seront reposés avant Noël

Daniel Biollay : ne pourrait-on pas envisager de fermer 2 côtés de l'abri bus, car en hiver il fait super froid ?

J.-Ph Petitpierre : à l'époque, le conseil était d'avis qu'il ne fallait rien faire et garder l'accès de tous les côtés.

A. Cachin : mais c'est une bonne question, on va y réfléchir.

Daniel Biollay : une 2^{ème} chose : maintenant les travaux sont terminés, y avait beaucoup de voitures stationnées là, on a reçu une lettre pour dire que les enfants pouvaient jouer là, mais les gens se parquent en marche avant à moitié dans l'herbe, ça devient vraiment la gadoue, c'est dommage, on ne pourrait pas marquer 3 places vers la fontaine et quand elles sont prises ils peuvent venir se parquer au Giron ? je ne veux pas faire la police, mais je trouve juste que les gens, de faire 1 mètre de plus, ils ne sont pas capables ! Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais déjà rien que de les marquer dans l'autre sens cela les obligerait à se parquer le long de la route !

E. Kindler : faudrait aussi les marquer dans le préau de l'école car les gens se parquent mal ici aussi !

Daniel Biollay : le préau de l'école c'est aussi une solution dans votre lettre mais les enfants ne viennent pas car il y a des voitures et jouer avec la trottinette là je ne suis pas d'accord, ils peuvent rayer une voiture et en plus c'est au bord de la route !

Dominique Biollay : j'ai vu l'article dans le BAO, pour l'interdiction des enfants à rouler sur les trottoirs de la commune en trottinette, j'ai été assez surprise de voir cet article qui s'adressait aux enfants ! Je vois régulièrement des voitures mal parquées sur les trottoirs mais n'ai jamais vu d'article pour ça.

J.-Ph Petitpierre : nous sommes partis du principe que les adultes ont un certain pouvoir de discernement, les enfants un peu moins. Le but de l'article c'est de rendre les gens attentifs et et qu'ils rendent les enfants un peu sensibles au risque qu'ils courent. On souffre d'un problème de surpopulation de véhicules, la plupart des gens ont 2 voire 3 voitures qu'ils mettent de plus en plus n'importe où, là, objectivement on ne peut pas faire grand-chose, on peut effectivement engager un agent de sécurité qui mettra des prunes et qui fâchera tout le monde, mais ça ne va pas résoudre le problème de fond, ils ne savent pas où mettre les voitures, ils vont continuer de les parquer n'importe où.

Dominique Biollay : je suis surprise qu'on mette un article pour les enfants et pas pour les adultes, je trouve qu'il n'y a pas d'égalité par rapport à ça, les voitures on peut rien faire alors on ne fait rien, les gosses tant qu'à faire on va les embêter. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de solutions mais c'est mon point de vue.

M. le Président : remercie Mme Biollay pour son point de vue et demande à l'assemblée si il y a encore un divers.

C. Burri : j'ai vu sur l'article du Noël des familles que c'était noté dimanche 13 décembre

A. Bally : effectivement c'est une erreur, il s'agit bien du samedi 13 décembre.

E. Kindler : l'Abbaye l'année prochaine c'est les 10,11 et 12 juillet, je demande déjà maintenant la salle du Battoir.

A. Bally : merci pour l'information, c'est noté, je vais envoyer une demande de location.

Daniel Biollay : concernant la commission battoir, vous dites qu'ils se sont déjà concertés, c'est fini ou ils doivent encore se revoir ? Je me suis inscrit, j'ai été refusé, c'était prévu que les gens de la commission viendrai vers les autres mais personne ne m'a demandé quoi que ce soit. Je tiens à dire que je ne comprends pas que la commission a rendu un rapport s'en tenir compte de l'avis des gens qui habitent tout près autour.

O. Schülé : on s'est réuni, on a rassemblé diverses remarques et suggestions et les avons transmis à la Municipalité c'est tout, nous n'avons pas de compte à rendre à personne.

J.-Ph Petitpierre : quand on crée une commission à 5 personnes, qu'on en met 3 qui habitent près du battoir dedans, quand cette commission se réunit à 4 car la personne extérieure n'est pas venue, je crois que les voisins étaient largement représentés dans cette commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres divers. La parole n'étant plus demandée, remercie l'assemblée, rappelle le Noël des familles le 13 décembre au battoir dès 16 h et le Petit Nouvel an le 3 janvier 2015 dès 11 h. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet.

10 Repas traditionnel de fin d'année

M. le Président remercie les membres du conseil d'être venus, leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne année 2015 et invite l'assemblée au repas traditionnel de fin d'année qui se tiendra au restaurant de Vugelles-la Mothe.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 :22

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 15 décembre 2014.

Il sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

Le Président

Henri Bon



La Secrétaire

Aurélia Bally

